

Montgivray



A MONTGIVRAY, Le 4 février 2020,

Le Maire de MONTGIVRAY,

M. Michel BLIN

SYNDICAT DE PAYS DE LA CHATRE  
EN BERRY  
15 Rue d'Olmor  
36400 LA CHATRE

**BORDEREAU D'ENVOI**

Veuillez trouver sous ce pli :

Désignation	Nombre	Observation
<ul style="list-style-type: none"><li>- PROJET DE SCOT</li><li>- Délibération du conseil municipal du 29 janvier 2020 portant avis favorable</li></ul>	1	

Bonne réception.

Cordialement,

Le Maire,  
Michel BLIN.

The block contains a handwritten signature in blue ink that reads "Blin". To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of Montgivray. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE MONTGIVRAY" and "(Indre)" at the bottom.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTGIVRAY**

**Séance du 29 JANVIER 2020**

**N° 2020-01**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le 29 JANVIER à 20 heures 00, le conseil municipal de MONTGIVRAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 Janvier 2020.

Nombre de membres - Afférents au Conseil Municipal : 19  
- Nombre de membres en exercice : 19  
- Qui ont pris part aux délibérations : 18(dont 1 pouvoir)

**Etaient présents** – MM. et MMES Michel BLIN, Jacqueline TEINTURIER, Karl PAWLOWSKY, Hélène CHARRIER, Michel VIÉ, Philippe SAVY, Catherine DUPOIRIER, Sébastien POULAIN, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, David ROBIN, Christine PEPIN, Elodie GAULTIER, Jean-Claude MONNET, Claudette TAILLARDAT, Gérard CHENET, Françoise HANNION, Jean-François REBILLAUD.

**Etai(en)t excusé(s)** : Michelle TRICOT donne pouvoir à Jacqueline TEINTURIER.

**Etai(en)t absent(s)** : Danielle BAHIAOUI.

**Secrétaire** Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER 2020-29/01-01**

**AVIS SUR LE PROJET DE SCOT du Syndicat de Pays de La Châtre en Berry**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un document d'orientation et d'objectif du SCOT en date du 28 octobre 2019 a été diffusé aux collectivités pour consultation, celles-ci ayant la possibilité de donner un avis jusqu'en février.

S'ensuivront l'organisation d'une enquête publique, d'éventuelles dernières modifications, et son approbation en juin 2020.

Le conseil municipal,

- après l'exposé du Maire sur les avancements et objectifs du SCOT,
- sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions JF Rebillaud, F. Hannion, G. Chenet)
- donne un avis favorable au projet de SCOT tel qu'arrêté le 28 octobre 2019.

Fait et délibéré à MONTGIVRAY, le 29 Janvier 2020.

Extrait certifié conforme

**Certifié exécutoire**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 04/02/20  
Et la délibération ayant été reçue en Sous-préfecture le 04/02/20

Michel BLIN, maire

Le Maire,  
Michel BLIN.

  


  
